



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 39548

Texte de la question

M Jean Roatta demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, si, dans le cas de réparation d'un dommage résultant d'un acte médical, il ne serait pas utile d'annuler toute distinction entre établissement privé et établissement public quant à l'application de l'article 1382 du code civil.

Données clés

Auteur : [M. Roatta Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39548

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1732